

Pôle population et démocratie locale  
Direction de la vie associative  
Affaire suivie par : Alwine BOUHAFS  
03 44 64 10 76  
[mca@mairie-creil.fr](mailto:mca@mairie-creil.fr)

Creil, le 8 novembre 2023

Objet : Lancement de la campagne de subvention 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président

Les acteurs associatifs locaux prennent pleinement part à la vie sociale, culturelle et sportive du territoire.

La ville de Creil soutient activement le tissu associatif afin d'encourager les activités et projets sur le territoire via la mise à disposition de salles, de matériel, l'organisation de formation, un accompagnement individualisé...

Elle poursuit son engagement auprès des associations en leur apportant notamment un soutien financier.

Ainsi, j'ai le plaisir de vous faire savoir que **la campagne de demande de subvention 2024 est ouverte.**

Deux types de subventions peuvent être sollicités : au titre du fonctionnement ou au titre d'un projet spécifique. Les demandes seront étudiées notamment selon les conditions de dépôt que vous trouverez ci-joint et le respect des valeurs de la République via le Contrat d'Engagement Républicain.

**La date limite de dépôt est fixée au 17 décembre 2023 inclus.** Nous vous rappelons que le dossier doit être complet et déposé dans les délais pour permettre le bon déroulement de son instruction. Par ailleurs, il est rappelé que tout dépôt de dossier n'engagera pas la ville à vous octroyer une subvention.

Les subventions seront versées en 2024 suite au vote du budget primitif voté au Conseil municipal.

La Maison Creilloise des Associations reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches ou pour toutes questions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude VILLEMMAIN  
  
Maire  
Président de l'ACSO